Panneau de circulation “Voie prioritaire”

Référence.

Panneau circulation voie prioritaire	**2180129**

Descriptif.

En aluminium avec couvre chant, ce panneau de circulation «Voie prioritaire» indique que l’utilisateur de cette route sera priotaire à la prochaine intersection sur toutes les autres voies, grâce à un symbole explicite en code couleur rouge, noir et blanc. A placer avant les intersections.

Caractéristiques.

- Matière : aluminium
- Avec couvre chant
- Usage : extérieur
- Classe : I
- Rétroréflechissant
- Couleur du fond : Blanc
- Couleur du contour : Rouge
- Couleur du symbole : Noir
- Dimensions : triangle côté 500 mm
- Fixation : sur poteau à l’aide de brides

RAPPEL DE LA LOI :

Pour être conforme à la réglementation accessibilité handicap, la signalisation doit être :

- Visible : la lecture doit pouvoir se faire en position debout ou assise. Si le panneau est placé à moins de 2,2 m de hauteur, on doit pouvoir s’en approcher à au moins 1 m.
- Lisible : le contraste des couleurs du panneau doit etre suffisant. La taille des caractères doit assez grand (4.5mm minimum, 15mm pour une information d’orientation)
- Compréhensible : on utilise un pictogramme normalisé si il en existe.

HandiNorme

L'accessibilité des ERP

Par Courrier
37 avenue Calmette
ZAC Ravennes les Francs
59910 BONDUES

Par Téléphone
03 66 72 41 50
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h

Par Fax
09 72 33 92 93
24h/24 7j/7

Par Internet
www.handinorme.com
mail : contact@handinorme.com